

Formation initiale des acteurs en Prévention des Risques liés à l'Activité Physique du secteur Sanitaire et Social

Référence INRS Acteur PRAP 2S version ALM

Durée
28 heures soit 4 jours non consécutifs (travail intersession) dont 2 consacrés à l'ALM
Public
Des salariés, des agents du secteur sanitaire et social.
Prérequis
Aucun
Format
Présentiel
Dates et lieu
En intra : sur demande (Toutes nos formations se font sur site)
Prix
Tarif net de taxes 800 euros/jour/groupe (Hors frais de déplacement)
Nombre de participants
Minimum : 4 Maximum : pour des raisons pédagogiques limité à 10
Adaptation/Accessibilité
"Possibilité à voir, avec le formateur, en amont de la formation"

Contexte :

Savez-vous que plus de 50 % des Accidents du Travail et de près de 85 % des Maladies Professionnelles reconnues sont à l'origine des contraintes liées à l'activité physique ?

Vos coûts liés à ces problématiques sont de plus en plus élevés et l'organisation de votre structure en est impactée ?

Vous êtes concerné par la santé de vos salariés et du soin apportés aux personnes accompagnées ainsi que du cadre réglementaire fondé sur les principes généraux de prévention.

Pour répondre à ces enjeux, une formation en constante évolution. De la manutention manuelle Porter-Lever », en passant par les « Gestes et Postures » à, aujourd'hui, la Prévention des risques liés à l'activité physique - prap où le salarié est le premier acteur de sa prévention et de celle de l'établissement. La version Aide à la mobilisation (ALM) développe de nouvelles compétences relatives à l'accompagnement de la personne aidée, en prenant de soin de l'autre et de soi.

Objectifs de la formation :

Devenir acteur de la prévention des risques liés à l'activité physique afin d'être capable :

- De se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique
- D'observer et d'analyser sa situation de travail avec une méthodologie
- De participer à la maîtrise du risque et d'informer
- D'accompagner la mobilité d'une personne en prenant soin de l'autre et de soi

Méthodes pédagogiques et suivi :

Tour de table - Exposé théorique (Power Point) - Brainstorming - Etudes de cas issus de récit de l'activité professionnelle des participants - Travaux en sous-groupe - Echange sur les pratiques menées en situation réelle - Différenciation pédagogique - Pratique de techniques de mobilisation et utilisation d'aides techniques.

Documents remis aux stagiaires : livret Devenir acteur prap + guide à l'usage des soignants et des Aidants, outil / grille d'observation et d'analyse d'une situation de travail dangereuse à remplir en intersession.

Modalités d'évaluation :

L'épreuve certificative, ouverte aux candidats ayant suivi l'intégralité de la formation, permettra d'évaluer les compétences acquises selon la grille de certification de l'acteur prap 2S.

Suivi : Questionnaire de satisfaction stagiaire - Questionnaire auprès du commanditaire - Bilan J+ 6 mois et J+ 12 mois

Attestation / Certification :

- Feuille d'émargement - Attestation d'assiduité et de fin de formation
- Certificat d'acteur prap 2S valide 2 ans

Programme de la formation :

- Les enjeux, les acteurs et la démarche de prévention
- Les risques dans le métier, l'activité humaine au travail
- Fonctionnement du corps humain, ses limites, ses atteintes
- Méthodologie de repérage, d'observation et d'analyse des situations dangereuses
- Retour d'expériences
- Proposition des pistes d'amélioration
- Remontée de l'information, le suivi
- Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort (PSPEE)
- Les enjeux et le contexte de l'accompagnement à la mobilité (ALM)
- L'évaluation de l'environnement, des capacités de la personne aidée et des risques
- Les déplacements naturels
- Les aides techniques
- Les différentes modalités d'assistance
- La mise en œuvre de la démarche en prenant soin de l'autre et de soi
- Certification

Informations complémentaires :

En raison du travail intersession demandé aux participants, les quatre jours de formation sont répartis si possible sur trois semaines, en tenant compte des contraintes de l'établissement (2 j et 2 j).

Une à deux rencontres, avec les différents acteurs de la prévention et les responsables de l'établissement, seront organisées avant le début de la formation pour aider à la mise en place d'une communication interne et externe sur la démarche de prévention dont la formation fait partie.

Matériel pédagogique : Connexion internet, rétroprojecteur, paperboard et feutres, jeu de cartes acteurs de la prévention, une caisse avec poignées, une caisse sans poignées et tout autre objet correspondant à l'activité de l'entreprise et les aides techniques obligatoires et recommandés par l'INRS (lits médicalisés, verticalisateurs, lève-personnes, fauteuils, draps de glisses, cannes...)

Poursuite du cursus : La prolongation du certificat est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et actualisation des compétences » (MAC) tous les 24 mois. L'introduction du nouveau domaine de compétences relatif à l'ALM nécessite de développer, par le biais d'une formation complémentaire valant MAC, les compétences des acteurs prap 2S déjà certifiés.

Intervenante

Delphine DUPONT – Titulaire du certificat de « Formateur prap »
IBC et 2S valide
Tél : 06 63 98 61 51
Mail : coaching.forme.bien.etre@gmail.com

Dates :

Créé le 03/03/2022

MAJ le 03/03/2022